



Lactalis Canada inc. : Rapport 2023 sur la Loi sur l'esclavage moderne

Nom légal de l'entité déclarante :
Lactalis Canada inc.

Exercice financier : 2023

Identification d'un rapport révisé : S.O.
Numéro(s) d'entreprise, le cas échéant : 895914547
Numéro de la société : 1463025-4

Identification d'un rapport conjoint,
le cas échéant : Canadian Cheese Corporation;
762843878; 1172605-6

Identification des obligations de déclaration dans
d'autres administrations : S.O.

Catégorisation des entités selon la Loi : Société

Secteur/industrie : Fabrication, vente et
distribution de produits laitiers

Endroit : Canada

Chez Lactalis Canada inc., nous nous engageons à respecter les droits de la personne et à lutter contre toute forme d'esclavage, de travail des enfants et de travail forcé dans le cadre de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement. Notre organisation mère, le Groupe Lactalis, participe au Pacte mondial des Nations Unies, dans le cadre duquel nous nous engageons à aligner nos activités commerciales sur les dix principes du Pacte.

En outre, nous suivons les lignes directrices des documents internationaux suivants : la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les conventions de l'Organisation internationale du Travail et les principes directeurs de l'OCDE applicables aux entreprises multinationales. Le respect des droits de la personne est au cœur de nos valeurs, il influence nos décisions et façonne notre comportement et celui de nos partenaires.

À PROPOS DE CE RAPPORT :

Le présent document constitue le rapport 2023 au titre de la Loi sur l'esclavage moderne de Lactalis Canada inc. et de sa filiale à cent pour cent, Canadian Cheese Corporation (collectivement, « **Lactalis Canada** »). Toutes les données, déclarations et affirmations présentées ci-dessous se réfèrent à des politiques, des processus et des procédures qui étaient en place au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, conformément à l'article 11 de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (Canada)* (la « **Loi** »).

APERÇU DE NOS ACTIVITÉS :

Lactalis Canada fait partie du Groupe Lactalis, le groupe laitier no 1 au monde, dont le siège social est situé à Laval, en France. Fondé en 1933 par André Besnier, le Groupe Lactalis est une entreprise familiale d'envergure mondiale qui emploie plus de 85 000 personnes, possède 270 installations d'exploitation et est présente dans plus de 50 pays.

Avec un patrimoine de marque de plus de 140 ans, Lactalis Canada est engagée à enrichir et à nourrir la vie des Canadiens en produisant des produits laitiers nutritifs et savoureux. Les marques emblématiques de l'entreprise comprennent Cracker Barrel, Black Diamond, P'tit Québec, Balderson, Cheestrings, Ficello, aMOOza!, Astro, Khaas, siggi's, IÖGO, IÖGO nanö, Olympic, Lactantia, Beatrice, Marie Morin Canada, Galbani et Président. Figurant sur la liste Forbes des meilleurs employeurs au Canada, Lactalis Canada emploie directement plus de 4 000 Canadiens et possède plus de 30 sites d'exploitation dans tout le pays.



STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT :

Lactalis Canada, acteur clé de l'industrie laitière, gère plus de 1 milliard de dollars canadiens d'achats avec près de 4 000 fournisseurs actifs. En 2023, notre lait entrant s'élevait à plus de 2,1 milliards de litres de lait cru. Notre engagement s'étend au respect des normes d'éthique les plus élevées, aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et à l'intégration de la durabilité dans l'ensemble de nos activités.

Nous collaborons étroitement avec les Producteurs laitiers du Canada, les législateurs des offices provinciaux de mise en marché du lait et les organismes gouvernementaux afin de promouvoir l'agriculture durable et les meilleures pratiques en matière de santé et de bien-être des animaux. Notre engagement a un impact à différents points de la chaîne de valeur des produits laitiers, de la collecte du lait à la distribution, en mettant l'accent sur la durabilité environnementale et les meilleures pratiques de l'industrie. En outre, nous participons activement à des initiatives communautaires visant à promouvoir l'éducation, les soins de santé et les économies locales. Grâce à des structures solides et à des efforts de collaboration avec ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement, Lactalis Canada s'efforce d'atteindre des objectifs durables à long terme tout en livrant des produits laitiers de qualité supérieure à l'échelle nationale.

Lactalis Canada inc. et Canadian Cheese Corporation sont toutes deux constituées en société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Canadian Cheese Corporation est une filiale à cent pour cent de Lactalis Canada inc. et est responsable de la vente de certains produits de Lactalis Canada.

RISQUES LIÉS À NOS ACTIVITÉS ET À NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT :

Lactalis Canada reconnaît l'importance cruciale de traiter les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement. Nous avons mis en place un code de conduite des fournisseurs, qui oblige ces derniers à adhérer à nos normes, y compris à des dispositions contre le travail forcé des enfants. Nous maintenons une communication transparente avec les fournisseurs et améliorons continuellement nos pratiques. Bien que notre évaluation des risques les juge faibles en raison des mesures rigoureuses prises, nous reconnaissons la nécessité d'une évaluation continue. L'un des domaines faisant l'objet d'un examen périodique est celui des exploitations agricoles, où les entreprises familiales peuvent impliquer des personnes mineures. Nous collaborons avec les offices provinciaux de mise en marché du lait pour veiller à ce que des mesures préventives soient mises en place. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'ensemble de l'industrie pour lutter efficacement contre le travail des enfants.

POLITIQUES :

Dans l'ensemble des activités de Lactalis Canada, nous avons établi des politiques et des cadres de travail pour gérer efficacement les risques liés aux droits de la personne, y compris ceux liés à l'esclavage moderne. Nous sommes fermement convaincus que des pratiques commerciales éthiques et une gouvernance solide sont fondamentales pour nos activités et essentielles pour notre succès prolongé. Notre engagement envers l'intégrité et le maintien de normes élevées s'étend à tous nos partenaires, y compris les employés et les fournisseurs, qui sont tenus d'adhérer à un cadre de travail complet de politiques régissant notre conduite professionnelle. Guidées par des principes internationaux et le respect des lois et des réglementations en vigueur, nos politiques et nos normes reflètent notre engagement à respecter les normes d'éthique les plus élevées. Alignés sur notre politique, les fournisseurs doivent disposer de procédures internes, d'outils, d'indicateurs ou de documents connexes pour démontrer leur alignement sur le code de conduite des fournisseurs de Groupe Lactalis. Les fournisseurs acceptent de se soumettre à des audits sur cette conformité et de fournir toutes les informations raisonnablement demandées. En tout état de cause, là où une lacune est identifiée, les fournisseurs doivent s'engager de bonne foi à élaborer un plan d'action efficace et à le mettre en œuvre.

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS DU GROUPE LACTALIS :

Nous croyons qu'il faut un engagement plus large de l'ensemble de la chaîne de valeur pour réaliser nos ambitions en matière de produits durables et sains. L'établissement de relations solides, qualitatives et à long terme avec nos partenaires en amont accroît notre capacité à répondre de manière continue aux attentes des consommateurs et de la société civile, à faire preuve de citoyenneté et à favoriser l'esprit d'innovation ainsi que le partage des opportunités. En ce sens, notre approche de l'approvisionnement responsable est un pilier fondamental de notre politique de responsabilité sociale d'entreprise.

Ce code de conduite des fournisseurs définit les méthodes de travail et les normes minimales que les fournisseurs doivent respecter lorsqu'ils fournissent des biens ou des services au Groupe Lactalis. Le code de conduite des fournisseurs s'applique à tout employé, agent ou sous-traitant des fournisseurs qui interagit avec le Groupe Lactalis au nom des fournisseurs dans l'ensemble de sa chaîne de valeur. Nous nous engageons à rendre compte régulièrement de nos activités d'approvisionnement responsable, à l'interne comme à l'externe.

Les fournisseurs qui s'engagent avec Lactalis Canada doivent adhérer à un code qui traite explicitement du travail forcé des enfants. Cette exigence est intégrée dans notre processus d'achat, ce qui assure l'alignement sur nos normes. Lactalis Canada se réserve le droit de surveiller, d'évaluer et d'auditer tous les fournisseurs conformément au code de conduite des fournisseurs.



DÉCLARATION ET POLITIQUE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE :

La déclaration et politique sur les droits de la personne de Lactalis Canada souligne notre engagement à respecter les principes internationalement reconnus en matière de droits de la **personne**. Cet engagement imprègne nos processus décisionnels, nos activités et nos interactions avec les parties prenantes, y compris les clients, les employés, les actionnaires et autres.

Au cœur de l'éthique de Lactalis Canada se trouve notre engagement à favoriser un milieu de travail propice à l'épanouissement professionnel et au bien-être personnel. Nous nous engageons à cultiver un environnement d'entreprise exempt de discrimination et de harcèlement, qui respecte les droits de la personne de tous les individus ayant une relation avec notre entreprise.

Conformément à cet engagement, nous respectons la loi applicable sur les droits de la personne, ce qui réduit indirectement le risque de travail des enfants dans le cadre de nos activités. Lactalis Canada n'a pas recours au travail des enfants ni à aucune forme de travail forcé ou obligatoire, et respecte les lois locales sur l'âge d'emploi.

Notre entreprise s'aligne sur le code et les principes de l'Initiative pour le commerce éthique (ETI). L'ETI promeut les principes suivants : la liberté d'emploi, la liberté d'association et le droit à la négociation collective, la garantie de conditions de travail sécuritaires, la condamnation du travail des enfants, le versement d'un salaire suffisant, des horaires de travail raisonnables et non excessifs ainsi qu'un emploi régulier, la condamnation de la discrimination et de tout traitement sévère ou inhumain.

Notre entreprise s'efforce également de respecter les droits de la personne dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement grâce à notre Charte de la sous-traitance, qui met l'accent sur les droits de la personne et les pratiques équitables en matière d'emploi. Nos fournisseurs et leurs partenaires soutiennent et appliquent les droits de la personne universels et veillent à ce qu'eux-mêmes ou leurs fournisseurs ne se rendent pas complices de violations des droits de la personne.

Les pratiques équitables en matière d'emploi exigent des fournisseurs qu'ils se conforment au droit du travail et à la législation du pays dans lequel ils exercent leurs activités. En outre, ils doivent respecter les conditions suivantes sur leurs sites de production et ceux de leurs partenaires : les fournisseurs travaillent activement à l'éradication du travail des enfants; les fournisseurs travaillent activement à l'éradication du travail forcé; les fournisseurs font la promotion de plans visant à réduire la discrimination fondée sur la race, le genre et l'orientation sexuelle; les fournisseurs veillent à ce que leurs activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité de leurs employés et de leurs fournisseurs.

POLITIQUE ET PLATEFORME DE DÉNONCIATION DE LACTALIS :

L'entreprise promeut une communication ouverte, encourageant les employés à signaler rapidement toute violation de la conformité, en utilisant la plateforme de dénonciation, Lact@Lert. Cela permet d'assurer la sécurité et la confidentialité des signalements tout en protégeant les personnes contre les représailles. La création de Lact@Lert permet de signaler les violations potentielles, de favoriser la transparence et la responsabilité dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement et de dissuader toutes les violations, y compris les pratiques de travail des enfants.

Le Groupe Lactalis s'engage à protéger les dénonciateurs qui font des signalements de bonne foi. Nous assurons la stricte confidentialité de l'identité des dénonciateurs, des personnes mentionnées dans le rapport et du contenu du rapport. Des mesures de représailles à l'encontre des dénonciateurs font l'objet de mesures disciplinaires, et toute entrave aux droits de signalement peut entraîner des conséquences juridiques. Toute suspicion de représailles doit être communiquée sans délai au comité de conformité.



POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT EN HUILE DE PALME DU GROUPE LACTALIS :

Nous croyons en la protection des droits des travailleurs et des communautés locales. Notre politique d'approvisionnement en huile de palme vise à prévenir le travail des enfants et à respecter les droits des travailleurs, des populations autochtones et des communautés locales. Nous nous engageons à nous approvisionner en huile de palme sans travail forcé ou obligatoire et sans discrimination, en veillant à l'application des principes du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE). Pour atteindre ces objectifs, nous planifions utiliser des audits RSPO (Table ronde sur l'huile de palme durable), des mécanismes de grief et des adhésions à Sedex pour assurer la responsabilité et la transparence.

PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ :

Le code de conduite des fournisseurs de Lactalis Canada met l'accent sur la surveillance et la prise de mesures rapides en cas de violation. Les fournisseurs sont tenus de maintenir des procédures et des outils internes démontrant l'alignement sur nos normes, et d'accepter des audits sur demande. Toute lacune identifiée doit être traitée par des plans d'action efficaces. Les fournisseurs sont tenus de signaler rapidement au Groupe Lactalis les violations commises, que ce soit par des employés, des agents ou des sous-traitants. De plus, notre plateforme de dénonciation permet de signaler toute violation de la loi. Bien que nous encourageons les meilleures pratiques, des violations occasionnelles peuvent se produire. Dans ce cas, si les mesures correctives sont insuffisantes, Lactalis se réserve le droit de désengager les fournisseurs.

La politique d'approvisionnement en huile de palme du Groupe Lactalis vise à protéger les droits des travailleurs et des communautés locales. Nous recherchons particulièrement une huile de palme qui n'implique ni le travail forcé ou obligatoire, ni le travail des enfants, ni la discrimination.

FORMATION :

Lactalis Canada priorise la conduite éthique et le bien-être des personnes dans le cadre de ses activités. Bien que nous n'ayons pas de politique spécifique en matière de travail des enfants, notre formation traite de domaines connexes :

- Respect de l'âge minimum d'emploi : Les RH et l'acquisition de talents veillent au respect des lignes directrices de la Loi sur les normes d'emploi.
- Déclaration et politique sur les droits de la personne : Révisé en octobre 2023, accessible via la plateforme interne Viva Engage et le système PERC.
- Ligne Lact@Lert Lact@Policy : Lancée au début de 2023, communiquée par Viva Engage et disponible sur notre site Web et nos tableaux d'information.
- L'équipe chargée des achats applique notre code de conduite des fournisseurs, y compris les dispositions relatives au travail des enfants, et examine minutieusement les fournisseurs afin d'éviter les risques associés.



SIGNALEMENT ET MESURE CORRECTIVE :

Toute personne qui pense qu'il y a eu une violation présumée de nos politiques sur le respect des droits de la personne peut le signaler immédiatement à son superviseur, aux Ressources humaines, au conseiller juridique de l'entreprise et/ou sur la plateforme confidentielle de dénonciation de Lactalis à Lact@Lert, qui permet un signalement anonyme.

Les employés sont encouragés à faire part de leurs préoccupations à leur superviseur et ont également la possibilité de poser des questions directement sur la plateforme Lact@Lert. Bien que Lact@Lert soit principalement destinée aux employés, des tiers (p. ex. des actionnaires, des fournisseurs, des sous-conseillers) peuvent également signaler des activités présumées contraires à l'éthique, non professionnelles, illégales ou frauduleuses.

Au cours de l'exercice financier 2023 de Lactalis, aucun cas de préjudice lié au travail des enfants ou au travail forcé n'a été identifié. Par conséquent, aucune mesure n'a été prise pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, y compris pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables.

APPROBATION :

Ce rapport a été approuvé conformément à l'article 11(4)(b) (ii) de la Loi par le conseil d'administration de Lactalis Canada inc.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'exercice financier mentionné ci-dessus.

G. Mark Taylor

Président et directeur général, et membre du conseil d'administration de Lactalis Canada inc.

31 mai 2024

J'ai le pouvoir de lier l'entreprise.

Reconnu par :

Xavier Suran

V.-p., Achats, Amérique du Nord, Lactalis Canada inc.

31 mai 2024